



COMMUNIQUE

Le Conseil des ministres a adopté le mercredi 06 décembre 2023, un décret relatif au régime juridique des jeux concédés par l'Etat de Côte d'Ivoire à la Loterie Nationale de Côte d'Ivoire (LONACI).

La Direction Générale de la LONACI salue l'adoption de ce décret et exprime sa gratitude au Président de la République **SEM. Alassane OUATTARA**, et au Gouvernement qui, à travers ce décret, réaffirment l'engagement de l'Etat à lutter efficacement contre les jeux de hasard et paris non autorisés par la LONACI, aussi bien en ligne que sur le réseau physique.

C'est le lieu de rappeler que, conformément à la convention de concession conclue avec l'Etat de Côte d'Ivoire en date du 5 juillet 2021, la LONACI a donné des agréments à des opérateurs qui exploitent en toute légalité les marques de paris sportifs en ligne suivants : 1XBET, BETCLIC, PREMIERBET.

La LONACI s'engage à jouer pleinement le rôle qui est le sien dans le nouveau dispositif légal et réglementaire du secteur des jeux de hasard en Côte d'Ivoire.

En vue de donner de plus amples informations à ses partenaires commerciaux et techniques ainsi qu'aux parieurs et à l'opinion nationale, la LONACI organise un point de presse le lundi 11 décembre 2023 à 11 heures 00 minute, à son siège,

Fait à Abidjan le **08 DEC. 2023**

Le Directeur Général

LONACI
LOTÉRIE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE
01 BP. 3878 Abidjan 01
Tél.: 27 21 75 33 00
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

[Signature]
Dramane COULIBALY